

Masseurs-kinésithérapeutes : une aide supplémentaire du Conseil national de l'Ordre



Dans le cadre de sa mission d'entraide, l'Ordre apporte régulièrement des soutiens financiers et logistiques à des professionnels ou à leur famille en situation difficile suite à des accidents de la vie ou à des catastrophes naturelles. Il vient de décider de débloquer une aide supplémentaire pour les kinés souffrant encore des effets de la crise du Covid-19.

Pour bénéficier de cette aide inédite, les praticiens doivent motiver leur demande et remplir une demande par mail ou par courrier à leur Conseil départemental entre le 30 août et le 30 septembre 2020. Cette demande devra comporter tous les éléments d'informations nécessaires (justificatifs des revenus, des charges, du patrimoine, éventuelles aides déjà perçues ou délais de paiement de charges accordés...).

Le conseil s'accordera ensuite le temps nécessaire pour apprécier, de la manière la plus objective possible, la situation du praticien et la possibilité d'accorder ou pas cette aide en fonction du niveau de reprise de l'activité et des aides déjà perçues.

Pour télécharger le formulaire de demande d'aide :
www.ordremk.fr